

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 456

Artikel: A travers les sociétés

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La conception de l'humanité et la démocratie

Notes prises à la conférence de M. Nüt, professeur à l'Université de Berne, à l'Assemblée générale de Frauenfeld.

Après avoir défini qu'il n'entendait pas nous entretenir des formes extérieures de la démocratie, mais bien de sa conception de l'humanité, et chercher à nous montrer l'homme dans la démocratie, le distingué conférencier, dont le travail fourmillait d'idées intéressantes, impossible à résumer en quelques lignes, s'attachera à l'idée de liberté qui est en somme inséparable de celle de la démocratie, et déterminera son rôle dans le passé et le présent.

On peut se demander si, du fait des circonstances actuelles, ces libertés chèrement acquises ne doivent pas être diminuées, parce qu'il semble, à première vue, qu'on en ait fait mauvais usage. Les feux de la patrie n'éclairaient plus suffisamment l'avenir, et peut-être pourrait-on trouver, hors de la démocratie, un idéal qui soit meilleur que celui de la démocratie?...

Non, car le véritable idéal démocratique, tel qu'il s'est révélé dans l'histoire de l'humanité, ne saurait être séparé d'elle sans être transformé et déformé.

De grands hommes ont voulu le bonheur de leurs peuples en ayant de ce bonheur une conception fort différente. Les révolutionnaires anglais du XVIII^e siècle ont élevé l'homme au-dessus de sa situation antérieure en augmentant ses libertés, tandis que Frédéric II n'a conçu le bonheur de son peuple que par l'absolutisme. La Révolution française, s'inspirant de Rousseau, a voulu l'homme libre, elle aussi, et cette idée de liberté, inséparable d'une vie meilleure pour l'individu et pour les peuples, a été chantée par des poètes, défendue par des philosophes. « Un homme libre ne se laisse jamais éloigner de

l'idéal qui lui convient », disent-ils sous diverses formes.

Enfin, le XIX^e siècle a reconnu qu'au-dessus des Etats était l'humanité, et pour toute la génération du début du siècle le mot *liberté* a signifié le meilleur de toute chose.

Cette liberté si fortement défendue, si ardemment souhaitée, consiste d'abord en ce droit de liberté de pensée et de parole, et dans le droit des peuples de se gouverner eux-mêmes. C'est la *république* qui est l'expression politique de la liberté telle qu'on la conçoit alors. Avec la liberté, la bonté, l'intelligence, l'amélioration de la nature primitive, peuvent s'épanouir; le progrès dans l'harmonie et le bien est possible. C'est la raison des revendications constantes des XVII^e et XVIII^e siècles, et nous, Suisses, ne fûmes pas les seuls ni les derniers à nous réjouir de notre liberté. L'ayant acquise, nous pûmes diriger sur d'autres points nos préoccupations, nous pûmes songer au bien de l'humanité et au développement des idées humanitaires.

Ce serait toutefois une erreur de croire que la liberté a amené le paradis pour tout le monde; après avoir été complète, excessive même, elle diminua plus tard; la société, en s'organisant sur ces bases nouvelles, avait compris qu'il fallait de l'ordre, une limitation, une organisation de la liberté; cela, pour le bien même des peuples et des individus (inspectorat des fabriques, limitation du travail, interdiction de certains travaux aux femmes, interdiction du travail des enfants, etc.). Et cette liberté contrôlée est supérieure à la liberté absolue, génératrice d'abus.

Malheureusement, les peuples entendent par liberté, non seulement le bien qu'ils en retirent, mais le mal qu'ils ont à supporter dans un Etat nécessairement imparfait; d'où il se fait que la liberté a apporté avec elle la notion de combat, de lutte (lutte des classes, luttes entre les individus, pour l'acquisition de la richesse, pour la vie, contre la crise, etc., etc.), cependant que, d'autre part, se développent une activité intelligente, des notions d'entraide, de progrès, notions dé-

fendues par tous les nobles esprits de tous les Etats en vue d'une humanité meilleure, jusqu'à la grande guerre et jusqu'au traité de Versailles qui marqua le début d'une ère nouvelle.

Pour la première fois, on songe à changer l'ordre établi depuis 150 ans; on développe les idées d'internationalisme, de tolérance, de pacifisme; c'est l'aube de la démocratie politique. Une grande partie de la génération actuelle en juge différemment, ce qui ne veut pas dire qu'elle ait raison. Mais quoi qu'on puisse penser, il n'en demeure pas moins que le peuple et l'Etat doivent être si parfaitement liés, si confondus, qu'ils doivent être inséparables l'un de l'autre. Tout le passé de notre pays s'identifie avec l'idéal démocratique et humanitaire, et nous ne saurions diriger nos regards ailleurs que vers le grand avenir démocratique. Les femmes constituent d'importantes réserves pour la démocratie, qui peut et doit avoir recours à leurs capacités. La place qu'elles occupent n'est pas seulement importante en raison de leur apport matériel, mais bien davantage encore par la situation morale qu'elles ont. Il serait regrettable que les femmes se désintéressent de la démocratie et le devoir des hommes est de se préoccuper de ce qui manque à nos femmes afin de le leur accorder; car ce serait introduire l'humanité dans la démocratie (droit de vote).

Certes, nous n'avons pas encore atteint le but, mais nous connaissons le chemin pour y parvenir. Le visage de la démocratie n'est pas, pour la jeunesse actuelle, le même que pour la génération précédente, mais, ce qu'il faut comprendre c'est que l'idéal lui-même est inattaquable. Nous devons garder de la démocratie du passé tout ce qui a fait ses preuves; et, en l'épurant, nous préparerons un avenir meilleur à nos descendants (révision de la Constitution); mais la répudiation, serait notre mort.

Cette belle conférence, bien imparfaitement résumée ici, fut vivement applaudie et goûtée de tous les assistants.

L.-H. P.

les femmes de certains pays, tels le Japon, le Portugal, la Yougoslavie. Puis, la contribution des époux aux charges du ménage et le paiement par le mari de la pension alimentaire donneront lieu à un long entretien, car si la majorité des législations prévoient cette obligation, comment, dans la pratique, forcer un mari qui se dérobe à verser ce qu'il doit à sa femme séparée ou divorcée et à ses enfants? Ce problème de l'abandon de famille préoccupe à juste titre, on le sait, non pas seulement les féministes, mais aussi les travailleurs sociaux, preuve en est le fait qu'il est inscrit à l'ordre du jour de l'une ou de l'autre des sessions du Comité de protection de l'enfance de la S. d. N. Le rapport présenté par Mme Grinberg au Congrès d'Is-tamboul signale le fait que certains pays estiment avoir trouvé la solution en décrétant des peines d'emprisonnement contre le mari et père récalcitrant (France, Portugal, Egypte).

Et la résolution suivante fut adoptée successivement par la Commission et par le Congrès à l'unanimité:

1. Que la femme mariée qui travaille puisse, en tous pays, disposer librement de son salaire.
 2. Que:
 - (a) Le non paiement, en vertu d'une décision de justice, d'une pension alimentaire due, soit au cours du mariage, pour participation aux charges du ménage, soit par jugement de séparation de corps, ou postérieurement à la dissolution du mariage, par divorce, soit considéré, pour celui qui y est contraint, comme constitutif d'une infraction à la loi comportant une sanction pénale;
 - (b) Le jugement ordonnant le paiement d'une pension alimentaire soit exécutoire en tous pays, quel que soit le lieu où il ait été rendu;
 - (c) L'Alliance demande à la Société des Nations de faire figurer au programme de ses travaux l'étude d'une Convention internationale relative au paiement des pensions alimentaires et au délit d'abandon de famille.
- (A suivre.) E. Gd.

La suppression de la réglementation de la prostitution en Espagne

Une mesure attendue depuis un certain temps déjà vient d'être prise en Espagne par un décret du ministre de l'hygiène, organisant la lutte contre le péril vénérien, qui supprime la réglementation de la prostitution, « l'exercice de la

— Pao-eul réfléchit. Puis elle répond de sa petite voix grave: — Je lave la vaisselle. Je garde mon frère et le bébé et j'aide « ma » à laver le linge. — Tu ne joues jamais? — Jouer? Le regard de l'enfant est presque un reproche. Lentement elle secoue la tête...

prostitution n'étant plus reconnu en Espagne comme un moyen licite de vivre ».

Ce même décret établit aussi le traitement obligatoire des malades vénériens par un médecin privé pour les personnes aisées, dans des centres gratuits pour des indigents, et l'hospitalisation forcée des malades récalcitrants. Il est bien dommage que pareilles mesures administratives, que l'expérience a prouvées inefficaces, diminuent la portée très grande à tous points de vue de cette décision d'abolir la réglementation.

Une Exposition de fin d'année à l'Ecole Ménagère de Genève

Ce fut une jolie et intéressante promenade que nous fit faire la directrice de l'Ecole, à tra-

vers les salles où l'on peut suivre, degré par degré, l'habileté croissante des jeunes mains savamment dirigées, depuis les premières classes jusqu'à celle de perfectionnement, les dernières ayant déjà leurs clientes, toutes dénotant le scrupule du travail bien fait, avec méthode, avec conscience.

On s'étonne des résultats obtenus là même où les élèves, occupées de multiples façons par l'instruction d'autres matières, ne disposent que de deux ou quatre heures par semaine pour manier les tissus, et nous avons admiré, entre autres, en première année, une charmante robe vapoureuse de jeune fille en organdi bleu et blanc.

Tous les travaux à l'aiguille sont dignement représentés, mais les vêtements pour dames et enfants, à côté de la lingerie, forment la note dominante. On y insiste avec raison sur la perfection de la coupe, les ornements variés, où la broderie, et les jours, et tous les points difficiles,

femmes dans la vie courante, les problèmes qu'elles doivent résoudre. Elle était donc bien qualifiée pour traiter ce sujet.

Au repas qui suivit, M. P. Perret, conseiller d'Etat, chef du département de l'Instruction publique, tout en admettant qu'hommes et femmes doivent recevoir l'Instruction civique, a ajouté qu'un cours de droit usuel, ce serait beaucoup. Les classes de garçons n'ont pas encore cet enseignement.

Une audition de diction à l'Union des Femmes de Genève.

Un salon rempli à s'écraser, une petite scène arrangée avec le goût le plus exquis, des jeunes filles en toilettes claires, le cœur battant d'émotion, des fleurs à profusion, tel est le local de l'Union des Femmes un jour d'audition des élèves de M^{lle} Fumet, professeur de diction.

Le public, toujours si nombreux, sait bien qu'il jouira d'un régal littéraire, tant au point de vue du choix des poèmes que de la manière si vraie et fine dont ils sont dits. Que ce soit du dramatique, du léger, du descriptif ou du sentimental, l'intonation est toujours simple et juste. Le professeur a su faire comprendre l'idée de l'auteur à l'élève. Il faudrait tout citer; c'est malheureusement impossible; disons seulement que ce fut un vrai succès, pour les élèves, et pour le professeur, qui, année après année, offre gracieusement ces cours à l'Union des Femmes de Genève.

Exposition d'ouvrages d'élèves au Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales de Genève.

En dix lignes qui me sont accordées, il n'est guère possible de relever les mérites de chacune, et pourtant, que d'habileté et de patience dans les résultats tangibles des cours de confection de lingerie, qui ont été suivis par les exposantes durant l'année scolaire! Robes, ensembles, manteaux, des chapeaux même, — et quel dessous variés, pimpants, sans oublier les utiles reprises et rac-

1956
Avant d'acheter votre trousseau ou de renouveler votre linge de maison demandez sans engagement notre prix courant pour notre qualité solide, spéciale pour trousseaux
MAX MAIER
Manufacture de trousseaux en linge de maison
Fabrication suisse et des Vosges
42, RUE DU RHONE - GENÈVE - TÉL. 52.730

et les incrustations du plus heureux effet, donnant comme une signature personnelle à chaque pièce, ne viennent qu'après comme degré d'improvement.

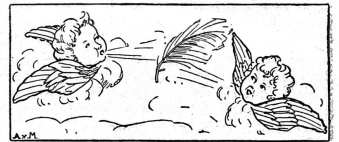
Jupes, blouses, robes simples ou élégantes, tailleurs, ensembles avec petit sac, dessous ravissants, costumes pour enfants, — il y a de tout. On a même introduit la chemise d'homme comme travail nouveau, ainsi que les draps.

La ligne, le goût, l'invention se révèlent çà et là dans les genres les plus divers. Il y a les classes de broderie où s'exécutent les créations de M^{me} Matthey de l'Etang, par exemple cette charmante frise moyen-âgeuse pour cheminée, avec des châtelaines chevauchant des coursiers qui semblent vivre; classes d'ailleurs qui n'oublient pas le côté pratique et l'utilisation ingénieuse des moindres bouts de toile. Il y a les classes libres encore, avec, entre autres, des napperons au point de Palestrina, et un fort beau store en filet et Venise... Que de choses on voudrait mentionner!

Il y a également les classes de dessin et celles de cuisine, ces dernières représentées par des pâtisseries et des glaces.

La tournée des étages achevée, on demeure pleine de respect devant cet effort et cette réussite.

M.-L. P.



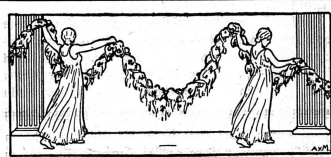
DE-CI, DE-LÀ

Séance de danse.

Dans la Salle des « Amis de l'Instruction » (Genève), M^{me} Latour-Lemp, professeur de danse, élève de P. Duprez, de l'Opéra, a réuni autour de ses élèves et d'elle-même un nombreux public d'invités le vendredi 28 juin.

Petites filles, jeunes filles, jeunes femmes ont interprété tour à tour, isolées ou par groupes, une pensée musicale, et M^{me} Latour elle-même s'est produite à maintes reprises. Bach, Rameau, Chopin, et surtout Debussy inspirant ses mouvements et ses attitudes. Il y eut aussi du violon et du piano pour animer cette jolie soirée où, pour le plaisir des yeux, on vit encore beaucoup de costumes variés — création de M^{me} Latour.

P.



A travers les Sociétés

Maîtresses ménagères.

L'Association vaudoise des maîtresses d'enseignement ménager, fondée en 1924, groupant 42 membres actifs et 13 auxiliaires, a tenu son assemblée générale annuelle ce printemps, à Lausanne, sous la présidence de M^{lle} Jaton (Aigle). Elle a décidé son affiliation au Cartel vaudois des Associations féminines, discuté de son concours à la Commission créée par le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale en faveur de la rationalisation des arts ménagers. Elle a entendu avec un vif intérêt un travail consciencieux de M^{lle} L. Comte, avocate à Lausanne, sur: *Ce que nos jeunes filles devraient connaître en matière de droit usuel.*

Car le programme des écoles ménagères vaudoises prévoit un cours facultatif de droit usuel, cours qui n'est pas donné, car les maîtresses ménagères ne sont pas préparées pour le donner. Il est pourtant évident que de futures ménagères doivent être renseignées sur les droits et les devoirs de l'épouse, sur l'union conjugale, sur les droits relatifs aux enfants, sur les devoirs à l'égard des parents âgés, sur les baux, les conventions de toutes sortes qu'elle peut être appelée à signer, etc.

M^{lle} Comte, qui depuis dix ans s'occupe du bureau juridique de l'Union des femmes, y a vu défiler tant de misères, tant de malheureuses, qu'elle sait les difficultés que rencontrent les

commodages. Tout cela vaudrait une description, comme aussi le buffet où s'étaient, appétissantes, les pâtisseries, et encore les bonbons de tous genres, et les échantillons de salades, tartines, etc., à faire venir l'eau à la bouche!...

M.-L. P.

Chez les Soroptimists.

Le dimanche 16 juin, le Soroptimist-Club de Genève eut le plaisir d'accueillir le Club de Grenoble, ainsi que trois déléguées du Club de Lyon, puis M^{me} Chapuis, présidente de l'Union des Soroptimist-Clubs de France, et M^{me} le docteur Chartier, du Club de Nice.

Nos hôtes visitèrent le Bureau International du Travail, sous la conduite de M^{me} Thibert, et la S. d. N., guidées par M^{lle} Colin. Un déjeuner fort animé eut lieu à la Perle du Lac. Au dessert, M^{lle} le docteur Bertrand, présidente du Club de Genève, souhaita la bienvenue à nos hôtes, et fit ressortir la nécessité toujours plus grande pour les femmes de se solidariser. M^{me} Bondallaz rappela la réunion de l'an dernier aux bords du lac du Bourget, qui fut le début d'agréables relations entre nos Clubs, et démontra que par-dessus les frontières, les femmes, qui toutes poursuivent le même idéal, savent se rencontrer.

M^{lle} le docteur Gautier, présidente du Club de Grenoble, répondit en termes fort aimables, et la série des discours fut clôturée par un discours d'une belle envolée de M^{me} Chapuis, dont la parole aisée et vibrante charma l'assemblée. L'après-midi se termina par un thé chez un de nos membres, M^{lle} Hartmann, qui mit gracieusement à notre disposition la magnifique propriété qu'occupe au bord du lac, près de Chambésy, son pensionnat de jeunes filles « La Marjolaine ». Là, dans un décor ravissant, nous pûmes tout à loisir échanger des idées, nouer des amitiés, et l'heure du départ sonna trop tôt pour nos amies, qui nous donnèrent rendez-vous chez elles l'an prochain.

A. B.